



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

ELECTION DU DELEGUE DES CLUBS PARTICIPANT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS LIBRES

APPEL A CANDIDATURE

L'élection du délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres aura lieu lors d'une réunion spécialement convoquée à cet effet le **20 octobre 2022**.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 19 au 28 septembre 2022, à minuit, cachet de la poste faisant foi**.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE
Commission de Surveillance des Opérations Electorales
1 Route de Cépet - LD Marens - 31180 CASTELMAUROU

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 12.5.6 des Statuts de la Ligue,
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ;
- les candidatures devront être présentées individuellement ;
- par analogie à l'article 12.1.1 des statuts de la Ligue, le système mis en œuvre pour déterminer le délégué et son suppléant sera le système de l'arrivée.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant : [DECLARATION DE CANDIDATURE](#)